

Objectifs de la formation

- Acquérir des compétences dans l'entretien et l'aménagement des espaces verts et des jardins
- S'insérer dans le milieu professionnel : entreprises privées, services espaces verts des communes et des syndicats intercommunaux
- Obtenir un diplôme professionnel de niveau V. Il atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle.
- Possibilité de poursuivre des études en classe de 1ère Bac Pro Aménagements Paysagers
-

Conditions d'admission

- Après la troisième, on intègre le CAPA en deux ans.
- Après une seconde professionnelle

Contenus de la formation

La formation initiale scolaire est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel, soit 28 heures de cours par semaine.

Elle comporte une formation en milieu professionnel sur les deux années (douze semaines de stage dans une entreprise ou dans une collectivité, plus une semaine de stage sur le lycée).

Programme de la formation des deux années

Disciplines	Horaires indicatifs/semaine
Matières Générales :	9 h
Français	2 h
Langue vivante (anglais ou espagnol)	1 h
Histoire et Géographe	1 h
Education socioculturelle	1 h
Education Physique et Sportive	2 h
Biologie/écologie - Physique/Chimie	1 h
Informatique	1 h
Matières professionnels :	17 h
Economie	1h30
Machinisme/ Agroéquipement	2h30
Aménagements paysagers, dont 11 heures de travaux pratiques (TP)	13 h
<i>Les TP sont réalisés dans le parc botanique de l'établissement ou lors de chantiers extérieurs.</i>	
Cours de soutien :	2 h
Mathématiques	1h30
Français	1 h tous les 15 jours
TOTAL	28 h

Le diplôme s'obtient à partir de deux types d'épreuves

1°/ L'examen comporte sept épreuves obligatoires.

2°/ Ces épreuves sont soit des contrôles en cours de formation dits CCF, soit des épreuves terminales.